

2023

LE CALENDRIER

du tri et de la prévention



SOMMAIRE DU CALENDRIER

LE CALENDRIER DU TRI ET DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS N'À PAS SEULEMENT VOCATION DE CALENDRIER MAIS IL TRAITE ÉGALEMENT DE DIVERS SUJETS D'ACTUALITÉ SUR LES DÉCHETS. IL N'EST PAS NÉCESSAIRE DE LE LIRE CHRONOLOGIQUEMENT, C'EST POURQUOI UN SOMMAIRE DES SUJETS TRAITÉS EST DÉTAILLÉ CI-DESSOUS :

JANVIER

CYBERATTAQUE ET PROTECTION DES DONNÉES (RCPD)

FÉVRIER

TONNAGES ET COÛTS DES DÉCHETS EN 2021

MARS

COMMENT TRIER SES DÉCHETS

AVRIL

COMMENT TRIER SES DÉCHETS (SUITE)

MAI

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

JUIN

DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES

JUILLET

3 GESTES SIMPLES À METTRE EN PLACE POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS

AOÛT

REPRISE DES ANIMATIONS SUR LE TERRITOIRE RIVES DE MOSELLE

SEPTEMBRE

COLLECTE POUR LES OBJETS ENCOMBRANTS

OCTOBRE

RÈGLES DE COLLECTE DES DÉCHETS

NOVEMBRE

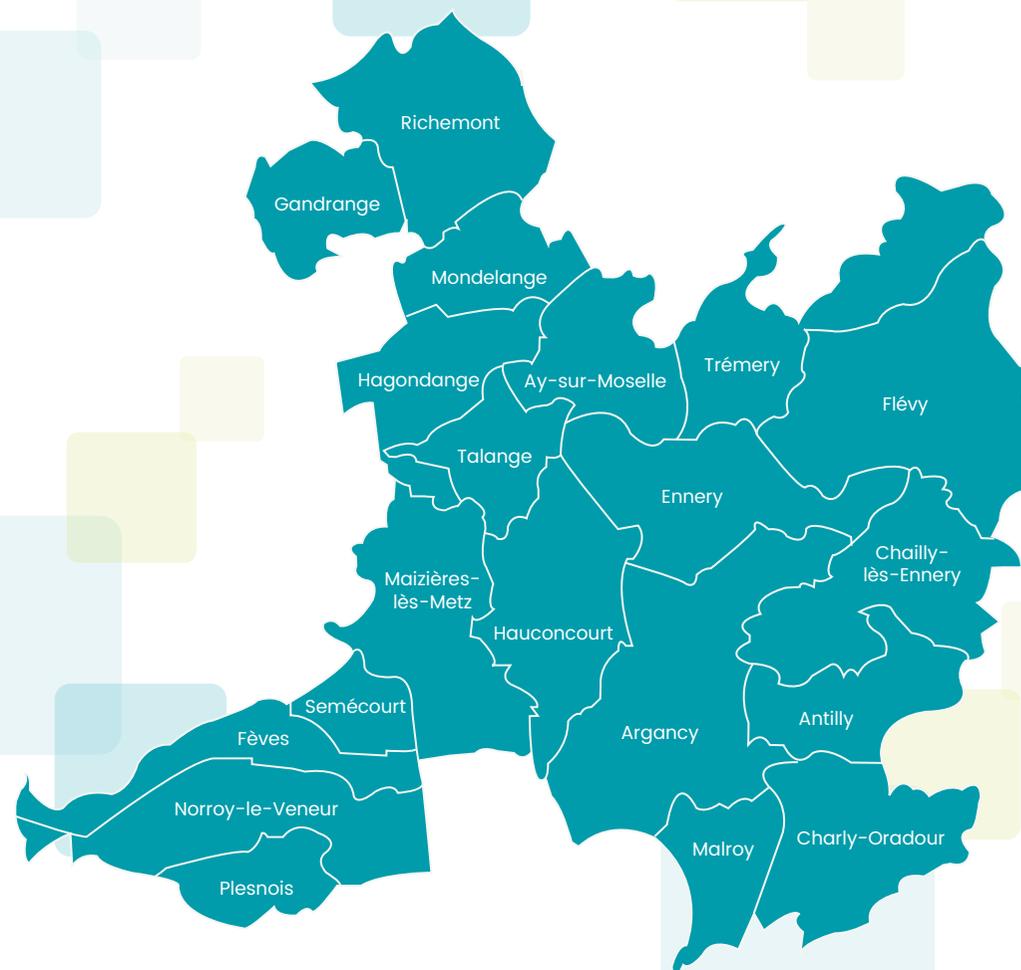
BILAN DES ACTIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

DECEMBRE

PLANNING DE COLLECTE 2023

AVANT-DERNIÈRE PAGE

PLANNING DE RATTRAPAGE DES COLLECTES 2023



CYBERATTAQUE ET PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)



Dans la nuit du jeudi 3 au vendredi 4 mars 2022, la Communauté de Communes Rives de Moselle a été victime d'une attaque informatique organisée qui a paralysé la totalité des activités de la collectivité durant plusieurs mois.

À la suite de cette attaque, la CCRM s'est dotée d'une nouvelle infrastructure informatique afin de répondre à la frénésie du paysage de la cybersécurité. Aucune donnée à caractère personnel n'a fuité.

Cet événement rappelle à tous l'importance de la protection des données informatiques, notamment via le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), mis en place le 25 mai 2018.

Ce règlement repose sur trois principes fondamentaux : Confiance, Responsabilité et Transparence via trois objectifs principaux :

- Renforcer les droits des personnes, notamment par la création d'un droit à la portabilité des données

personnelles et de dispositions propres aux personnes mineures.

- Responsabiliser les acteurs traitant des données (responsables de traitement et sous-traitants)
- Crédibiliser la régulation grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données, qui pourront notamment adopter des décisions communes lorsque les traitements de données seront transnationaux et des sanctions renforcées.

C'est pourquoi un délégué à la protection des données (DPD) a été sollicité par la Communauté de Communes afin de mettre en conformité les données de la collectivité vis-à-vis de cette réglementation générale de la protection des données.

Cette personne totalement indépendante sera le pilote et le garant de la bonne gestion de toutes les données personnelles dont dispose l'institution.

JANVIER

DIM	1	Jour de l'an	
LUN	2	St Basile	
MAR	3	Ste Geneviève	
MER	4	St Odilon	
JEU	5	St Edouard	
VEN	6	Ste Méline	
SAM	7	St Raymond	○
DIM	8	Epiphanie	
LUN	9	Ste Alix	
MAR	10	St Guillaume	
MER	11	Ste Pauline	
JEU	12	Ste Tatiana	
VEN	13	Ste Yvette	
SAM	14	Ste Nina	
DIM	15	St Rémi	☾
LUN	16	St Marcel	
MAR	17	Ste Roseline	
MER	18	Ste Prisca	
JEU	19	St Marius	
VEN	20	St Sébastien	
SAM	21	Ste Agnès	●
DIM	22	St Vincent	
LUN	23	St Barnard	
MAR	24	St François de Sales	
MER	25	Conversion de Paul	
JEU	26	Ste Paule	
VEN	27	Ste Angèle	
SAM	28	St Thomas d'Aquin	☾
DIM	29	St Gildas	
LUN	30	Ste Martine	
MAR	31	Ste Marcelle	

Zone A : Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers. **Zone B :** Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg. **Zone C :** Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

TONNAGES ET COÛTS DES DÉCHETS EN 2021



© Haganis Metz



Les déchets ménagers enfouis et incinérés en 2021 représentaient **14 206 TONNES** pour un coût de 208 euros / tonne traitée (collecte et traitement).



Les emballages recyclables et les papiers représentaient **2 242 TONNES** en 2021 pour un coût de 194 euros / tonne traitée (recettes matières déduites).



Le verre représentait **1 541 TONNES** en 2021 pour un coût de 22 euros / tonne traitée (recettes matière déduite).



Les déchets amenés en déchèteries en 2021 représentaient **10 300 TONNES** pour un coût moyen de 134 euros / tonne (recettes matières déduites).

FEVRIER

MER	1	Ste Ella	
JEU	2	Présentation	
VEN	3	St Blaise	
SAM	4	Ste Véronique	
DIM	5	Ste Agathe	○
LUN	6	St Gaston	
MAR	7	Ste Eugénie	
MER	8	Ste Jacqueline	
JEU	9	Ste Apolline	
VEN	10	St Arnaud	
SAM	11	Ntr. D. de Lourdes	
DIM	12	St Félix	
LUN	13	Ste Béatrice	◀
MAR	14	St Valentin	
MER	15	St Claude	
JEU	16	Ste Julienne	
VEN	17	St Alexis	
SAM	18	Ste Bernadette	
DIM	19	St Gabin	
LUN	20	Ste Aimée	●
MAR	21	St Damien	
MER	22	Ste Isabelle	
JEU	23	St Lazare	
VEN	24	St Modeste	
SAM	25	St Roméo	
DIM	26	St Nestor	
LUN	27	Ste Honorine	◐
MAR	28	St Romain	

Zone A : Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers. **Zone B :** Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg. **Zone C :** Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

COMMENT TRIER SES DÉCHETS ?

LA COLLECTE DES EMBALLAGES RECYCLABLES S'EFFECTUE EN SAC TRANSPARENT OU BAC JAUNE POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE. VOUS POUVEZ DÉPOSER DANS LE SAC TRANSPARENT (OU BAC JAUNE POUR L'HABITAT COLLECTIF) TOUS LES EMBALLAGES MÉNAGERS SANS DISTINCTION : LES EMBALLAGES EN MÉTAL, LES BRIQUES ALIMENTAIRES, LES CARTONNETTES ET TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, SANS EXCEPTION. UNE SIMPLIFICATION MAJEURE DU GESTE DE TRI !



↑ Bouteilles et flacons en plastique



↑ Métaux y compris les petits éléments comme les capsules, les couvercles...



↑ Emballages en plastique (pots de yaourts, barquettes, films plastiques etc...)



← Briques alimentaires

→ Cartonnettes



UN DOUTE SUR UN DÉCHET ?

Téléchargez l'application Le guide du tri et découvrez un large choix de déchets.



pas de cartons bruns ondulés dans le sac transparent ou dans le bac jaune



MARS

MER	1	St Aubin	
JEU	2	St Ch. le Bon	
VEN	3	St Guénolé	
SAM	4	St Casimir	
DIM	5	St Olive	
LUN	6	Ste Colette	
MAR	7	Ste Félicité	○
MER	8	St Jean	
JEU	9	Ste Françoise	
VEN	10	St Vivien	
SAM	11	Ste Rosine	
DIM	12	Ste Justine	
LUN	13	St Rodrigue	
MAR	14	Ste Mathilde	
MER	15	Ste Louise	☾
JEU	16	Ste Bénédicte	
VEN	17	St Patrice	
SAM	18	St Cyrille	
DIM	19	St Joseph	
LUN	20	Printemps	
MAR	21	Ste Clémence	●
MER	22	Ste Léa	
JEU	23	St Victorien	
VEN	24	Ste Catherine	
SAM	25	Annonciation	
DIM	26	Ste Larissa	
LUN	27	St Habib	
MAR	28	St Gontran	
MER	29	Ste Gwladys	☾
JEU	30	Ste Amédée	
VEN	31	St Benjamin	

Zone A : Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers. **Zone B :** Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg. **Zone C :** Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

COMMENT TRIER SES DÉCHETS (SUITE) ?

LE VERRE ET LES PAPIERS DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS DANS LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE RÉPARTIS SUR LE TERRITOIRE DE RIVES DE MOSELLE.



← Tous les papiers se recyclent

ATTENTION !



Les cartons bruns ondulés ne sont pas autorisés dans les conteneurs à papiers. De plus, ceux-ci peuvent occasionner un bouchage du conteneur. Les cartons sont à déposer en déchèterie (pour connaître les horaires des déchèteries rendez-vous à la page du mois de mai).



Bouteilles, pots et bocaux en verre



QU'IL FAUT TROUVER LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ?

Rendez-vous sur www.rivesdemoselle.fr rubrique **Gestion des déchets**, sous-rubrique **L'apport volontaire** pour trouver la liste des adresses des points d'apport volontaire.



UN DOUTE SUR UN DÉCHET ?

Téléchargez l'application **Le guide du tri** et découvrez un large choix de déchets.

AVRIL

SAM	1	St Hugues
DIM	2	Ste Sandrine
LUN	3	St Richard
MAR	4	Isidore
MER	5	Irène
JEU	6	St Marcellin
VEN	7	Vendredi Saint (Alsace-Moselle)
SAM	8	Ste Julie
DIM	9	Pâques
LUN	10	L. de Pâques
MAR	11	St Stanislas
MER	12	St Jules
JEU	13	Ste Ida
VEN	14	St Maxime
SAM	15	St Paterne
DIM	16	St Benoît-Joseph
LUN	17	St Anicet
MAR	18	St Parfait
MER	19	Ste Emma
JEU	20	Ste Odette
VEN	21	St Anselme
SAM	22	St Alexandre
DIM	23	St Georges
LUN	24	St Fidèle
MAR	25	St Marc
MER	26	Ste Alida
JEU	27	Ste Zita
VEN	28	Ste Valérie
SAM	29	Ste Catherine
DIM	30	St Robert

Zone A : Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers. **Zone B :** Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg. **Zone C :** Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES

HORAIRES HABITUELS DES DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES.



HORAIRES D'HIVER

	Ennery	Maizières-lès-Metz	Richemont	Talange
Lundi	Fermée	10h-12h	14h-17h	10h-12h et 14h-17h
Mardi	10h-12h	14h-17h	10h-12h	10h-12h et 14h-17h
Mercredi	14h-17h	10h-12h	14h-17h	10h-12h et 14h-17h
Jeudi	10h-12h	14h-17h	10h-12h	10h-12h et 14h-17h
Vendredi	10h-12h et 14h-17h	10h-12h et 14h-17h	10h-12h et 14h-17h	10h-12h et 14h-17h
Samedi	10h-17h	10h-17h	10h-17h	10h-17h

Du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023 et du 1^{er} novembre 2023 au 31 décembre 2023.



HORAIRES D'ÉTÉ

	Ennery	Maizières-lès-Metz	Richemont	Talange
Lundi	Fermée	9h-12h	14h-18h	9h-12h et 14h-18h
Mardi	9h-12h	14h-18h	9h-12h	9h-12h et 14h-18h
Mercredi	14h-18h	9h-12h	14h-18h	9h-12h et 14h-18h
Jeudi	9h-12h	14h-18h	9h-12h	9h-12h et 14h-18h
Vendredi	9h-12h et 14h-18h	9h-12h et 14h-18h	9h-12h et 14h-18h	9h-12h et 14h-18h
Samedi	9h-18h	9h-18h	9h-18h	9h-18h

Du 1^{er} avril 2023 au 31 octobre 2023.

MAI

LUN	1	Fête du travail	
MAR	2	St Boris	
MER	3	St Philippe	
JEU	4	St Sylvain	
VEN	5	Ste Judith	○
SAM	6	Ste Prudence	
DIM	7	Ste Gisèle	
LUN	8	Victoire 1945	
MAR	9	St Pacôme	
MER	10	Ste Solange	
JEU	11	Ste Estelle	
VEN	12	St Achille	☾
SAM	13	Ste Rolande	
DIM	14	St Matthias	
LUN	15	Ste Denise	
MAR	16	St Honoré	
MER	17	St Pascal	
JEU	18	Ascension	
VEN	19	St Yves	●
SAM	20	St Bernardin	
DIM	21	St Constantin	
LUN	22	St Émile	
MAR	23	St Didier	
MER	24	St Donatien	
JEU	25	Ste Sophie	
VEN	26	St Bérenger	
SAM	27	St Augustin	☾
DIM	28	Pentecôte	
LUN	29	L. Pentecôte	
MAR	30	St Ferdinand	
MER	31	Visitation	

Zone A : Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers. **Zone B :** Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg. **Zone C :** Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

LES DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES

La Communauté de Communes met à disposition des usagers 4 déchèteries :

- déchèterie d'Ennery
- déchèterie de Maizières-lès-Metz
- déchèterie de Richemont
- déchèterie de Talange

POUR QUI ?

Depuis le 1^{er} octobre 2022, les déchèteries communautaires sont exclusivement réservées aux résidents particuliers du territoire de la Communauté de Communes Rives de Moselle. Le règlement est disponible sur www.rivesdemoselle.fr rubrique «déchèteries»

Particuliers

L'accès est gratuit pour les habitants et limité à 2 m³ par jour.

Professionnels

Les artisans et commerçants de la Communauté de Communes ne sont pas autorisés à accéder aux déchèteries communautaires. Ils doivent déposer les déchets issus de leur activité dans une déchèterie destinée aux professionnels.

UN BADGE D'ACCÈS OBLIGATOIRE

Depuis la fin de l'année 2017, un badge d'accès aux déchèteries est obligatoire pour les particuliers.



Pour bénéficier de votre badge d'accès, il faut :

- remplir un formulaire disponible sur www.rivesdemoselle.fr/au-quotidien/gestion-des-dechets
- joindre un justificatif de domicile
- transmettre les éléments, soit par courrier soit par e-mail à badge@rivesdemoselle.fr

QUELS DÉCHETS SONT ACCEPTÉS ?

Textiles	Végétaux	Carton	Gravats	Lampes à économie d'énergie
Déchets d'activités de soins à risques infectieux*	Plâtre*	Ferrailles	Verre	Pneus de véhicules légers sans jante**
Batteries usagées	Déchets ménagers spéciaux	Tout-venant	Huiles	Mobilier
Déchets d'équipements électriques et électroniques	Bois	Pots souillés	Piles	

*Uniquement sur les déchèteries de Maizières-lès-Metz et d'Ennery.
**Uniquement sur les déchèteries de Talange et Richemont.

JUIN

JEU	1	St Justin
VEN	2	Ste Blandine
SAM	3	St Kévin
DIM	4	Fête des mères ○
LUN	5	St Igor
MAR	6	St Norbert
MER	7	St Gilbert
JEU	8	St Médard
VEN	9	Ste Diane
SAM	10	St Landry
DIM	11	St Barnabé ☾
LUN	12	St Guy
MAR	13	St Antoine
MER	14	Ste Élisée
JEU	15	Ste Germaine
VEN	16	St Jean François Régis
SAM	17	St Hervé
DIM	18	Fête des pères ●
LUN	19	St Romuald
MAR	20	St Silvère
MER	21	Été
JEU	22	St Alban
VEN	23	Ste Audrey
SAM	24	St Jean-Baptiste
DIM	25	St Prosper ☾
LUN	26	St Anthelme
MAR	27	St Fernand
MER	28	Ste Irénée
JEU	29	St Paul
VEN	30	St Martial

Zone A : Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers. **Zone B :** Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg. **Zone C :** Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

TROIS GESTES SIMPLES POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS

INSTALLER UN COMPOSTEUR DANS SON JARDIN

La Communauté de Communes met gratuitement à disposition un composteur. Pour connaître les modalités de retrait et savoir où retirer un composteur, rendez-vous sur www.rivesdemoselle.fr. Tous les déchets biodégradables peuvent être mis dans le composteur : des restes alimentaires aux épluchures de fruits et légumes, en passant par les cartons, le marc de café... de quoi réduire efficacement vos déchets et en plus, vous obtiendrez de l'engrais de qualité pour vos végétaux. De nouvelles solutions de réduction des bio-déchets sont actuellement à l'étude par la collectivité et seront prochainement proposées aux particuliers du territoire Rives de Moselle.



RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



© Kheigo/Adobe Stock

Le gaspillage alimentaire représente 20 kg par personne et par an dont 7 kg de produits encore emballés. Pour limiter le gaspillage alimentaire, quelques règles simples s'imposent :

- faire une liste de

- course pour acheter ce dont on a besoin,
- cuisiner les bonnes quantités pour éviter de gaspiller,
- organiser son réfrigérateur en fonction des dates de péremption.

CONSOMMER L'EAU DU ROBINET

L'eau du robinet est 120 fois moins chère que l'eau en bouteille. Sa qualité est contrôlée et si vous trouvez qu'elle a un goût de chlore, il suffit de la mettre dans une carafe au réfrigérateur 30 minutes. Avec le froid, le chlore s'évapore.



© Fotolia

JUILLET

SAM	1	St Thierry	
DIM	2	St Martinien	
LUN	3	St Thomas	○
MAR	4	St Florent	
MER	5	St Antoine	
JEU	6	Ste Mariette	
VEN	7	St Raoul	
SAM	8	St Thibault	
DIM	9	Ste Amandine	
LUN	10	St Ulrich	☾
MAR	11	St Benoît	
MER	12	St Olivier	
JEU	13	Sts Henri et Joël	
VEN	14	Fête Nationale	
SAM	15	St Donald	
DIM	16	ND Mt-Carmel	
LUN	17	Ste Charlotte	●
MAR	18	St Frédéric	
MER	19	St Arsène	
JEU	20	Ste Marina	
VEN	21	St Victor	
SAM	22	Ste Marie-Madeleine	
DIM	23	Ste Brigitte	
LUN	24	Ste Christine	
MAR	25	St Jacques	
MER	26	Sts Anne et Joachin	☾
JEU	27	Ste Nathalie	
VEN	28	St Samson	
SAM	29	Ste Marthe	
DIM	30	Ste Juliette	
LUN	31	St Ignace de Loyola	

Zone A : Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers. **Zone B :** Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg. **Zone C :** Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

REPRISE DES ANIMATIONS SUR LE TERRITOIRE

EN 2022, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE A REPRIS SES ANIMATIONS SUR LES THÈMES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES DÉCHETS.

La collectivité a tout d'abord misé sur la jeunesse en proposant une animation durant l'année scolaire à plus de 1 200 enfants inscrits dans les différentes écoles primaires du territoire. Ces enfants ont été sensibilisés au tri des déchets, aux consignes applicables sur le territoire intercommunal et au fonctionnement d'un composteur. Sacs transparents, conteneurs bleus / verts / à vêtements, déchèteries et composteurs n'ont plus de secrets pour ces élèves du CP au CM2, qui ont d'ailleurs reçu un diplôme de l'éco-citoyenneté pour saluer leur participation aux animations !



En avril 2022, le CMSEA de Talange a organisé une semaine d'ateliers sur le thème de l'écologie à destination de jeunes résidents de la commune. La collectivité est

intervenu durant cette semaine afin de les sensibiliser sur le tri et le compostage.

Dans le cadre de la 13^e édition du festival Art de Rue organisé les 11 et 12 juin 2022 par l'association Sports et Détente de Norroy le Veneur, deux agents de la



Communauté de Communes Rives de Moselle ont animé un stand d'informations en lien avec les compétences communautaires, notamment la

déchets. Ceci afin d'inciter et de faciliter le geste de tri sur le site du festival. Ils ont également organisé des animations estivales au péri-scolaire de Maizières-lès-Metz et dans le cadre de Moselle Jeunesse à Hagondange. Ce fut l'occasion d'échanger avec les enfants et les animateurs sur la gestion des déchets et du compostage.



Pour finir l'année 2022, la Communauté de Communes Rives de Moselle a organisé des animations dans plusieurs résidences seniors du territoire, afin d'échanger avec les résidents sur leurs connaissances et leurs pratiques du tri et du compostage.

Si vous êtes acteurs du territoire Rives de Moselle et qu'une animation ou un atelier vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter directement au 03 87 51 29 16.

AOÛT

MAR	1	St Alphonse	○
MER	2	St Julien Eymard	
JEU	3	Ste Lydie	
VEN	4	St Jean-Marie Vianney	
SAM	5	St Abel	
DIM	6	Transfiguration	
LUN	7	St Gaétan	
MAR	8	St Dominique	☾
MER	9	St Amour	
JEU	10	St Laurent	
VEN	11	Ste Claire	
SAM	12	Ste Clarisse	
DIM	13	St Hippolyte	
LUN	14	St Évrard	
MAR	15	Assomption	
MER	16	St Armel	●
JEU	17	St Hyacinthe	
VEN	18	Ste Hélène	
SAM	19	St Jean-Eudes	
DIM	20	St Bernard	
LUN	21	St Christophe	
MAR	22	St Fabrice	
MER	23	Ste Rose de Lima	
JEU	24	St Barthélémy	☾
VEN	25	St Louis	
SAM	26	Ste Natacha	
DIM	27	Ste Monique	
LUN	28	St Augustin	
MAR	29	Ste Sabine	
MER	30	St Fiacre	
JEU	31	St Aristide	○

Zone A : Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers. **Zone B :** Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg. **Zone C :** Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

NOUVELLES MODALITÉS DE COLLECTE POUR LES OBJETS ENCOMBRANTS

A QUI S'ADRESSE LE SERVICE ?

La collecte des encombrants s'adresse à tous les usagers de la Communauté de Communes et s'organise désormais de façon bimensuelle.

COMMENT FONCTIONNE-T-IL ?

Le service de collecte des encombrants est bimensuel et se fait à la demande. Il est donc nécessaire de s'inscrire par téléphone auprès de la Communauté de Communes (tél. : 03 87 51 77 02).

Les inscriptions doivent se faire au plus tard deux jours avant la date de collecte (voir planning ci-après).

Lors de votre inscription, il vous sera demandé de fournir vos coordonnées complètes, ainsi que le descriptif précis des objets encombrants que vous souhaitez évacuer. Seuls les déchets qui auront été signalés seront collectés.

Le nombre d'adresses collectées sera limité pour chaque jour de passage (40 adresses maximum). Les objets encombrants à évacuer devront être présentés de manière visible, sur le trottoir en domaine public la veille au soir de la collecte ou le jour même avant 6h00, heure de démarrage de la collecte.

QUELS SONT LES DÉCHETS COLLECTÉS ?

Les déchets admis dans les objets encombrants sont :

- mobilier d'ameublement : sommiers, matelas, canapés, meubles (démontés si possible) divers...
- les résidus de bricolage familial : planches de bois, plaques en plexi, lambris, frise, papiers peints...
- objets de dimension importante : palettes, maisonnette pour enfant...
- l'électroménager

Les déchets interdits sont :

les ordures ménagères, les déchets dangereux, les déchets amiantés... (liste non exhaustive).



CARACTÉRISTIQUES DES DÉCHETS ADMIS ?

Volume de déchets admis : moins de 1,5 m³.

Dimensions déchets : moins de 2 m.

Poids déchets : moins de 50 kg.

Seulement un ou deux encombrants (objets qui ne rentrent pas dans une voiture) **sont acceptés par adresse.**

La collecte est désormais bimensuelle pour toutes les communes du territoire «Rives de Moselle». Pour connaître les dates de collecte des objets encombrants, merci de nous contacter au 03 87 51 77 02 ou de consulter notre site internet www.rivesdemoselle.fr rubrique déchets > Objets encombrants.

PLANNING DE COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

- | | |
|-------------------------|--------------------------|
| → 10 et 24 janvier 2023 | → 4 et 18 juillet 2023 |
| → 14 et 28 février 2023 | → 8 et 22 août 2023 |
| → 14 et 28 mars 2023 | → 5 et 19 septembre 2023 |
| → 11 et 25 avril 2023 | → 3 et 17 octobre 2023 |
| → 9 et 23 mai 2023 | → 7 et 21 novembre 2023 |
| → 6 et 20 juin 2023 | → 5 et 19 décembre 2023 |

SEPTEMBRE

VEN	1	St Gilles
SAM	2	Ste Ingrid
DIM	3	St Grégoire
LUN	4	Ste Rosalie
MAR	5	Ste Raïssa
MER	6	St Bertrand
JEU	7	Ste Reine
VEN	8	St Nativité
SAM	9	St Alain
DIM	10	Ste Inès
LUN	11	St Adelphe
MAR	12	St Apollinaire
MER	13	St Aimé
JEU	14	St Cyprien
VEN	15	St Roland
SAM	16	Ste Édith
DIM	17	St Renaud
LUN	18	Ste Nadège
MAR	19	St Émilie
MER	20	St Davy
JEU	21	St Matthieu
VEN	22	St Maurice
SAM	23	Automne
DIM	24	Ste Thècle
LUN	25	St Hermann
MAR	26	Sts Côme et Damien
MER	27	St Vincent de Paul
JEU	28	St Venceslas
VEN	29	St Michel
SAM	30	St Jérôme

Zone A : Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers. **Zone B :** Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg. **Zone C :** Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

LES BONNES PRATIQUES POUR LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS



HORAIRES DE SORTIE DES DÉCHETS

Les contenants doivent être sortis le soir qui précède la collecte (après 19h) et jusqu'à 6h le jour de la collecte, sans quoi le service ne peut être garanti. Et ils doivent être rentrés au plus tôt, après la collecte.



OÙ PRÉSENTER VOS CONTENANTS ?

Les contenants à déchets doivent être mis sur la voie publique. Les équipages de collecte n'ont pas le droit d'aller sur le domaine privé.



DANS QUEL CONTENANT METTRE LES DÉCHETS ?

Les déchets doivent être mis dans les contenants fournis à cet effet par la Communauté de Communes (bac ou sac). La taille du conteneur dépend du nombre de personnes dans le foyer.



2 PAR 2

Mettre les bacs 2 par 2 afin de faciliter le travail pour les équipes de collecte.

Le règlement de collecte est consultable dans son intégralité sur le site de la Communauté de Communes www.rivesdemoselle.fr



LES DÉPÔTS SAUVAGES

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975. Les contrevenants s'exposent à une amende pouvant atteindre 75 € (art. R 632 -1 du code pénal).



LES DÉCHETS VERTS SONT INTERDITS DANS LES DÉCHETS MÉNAGERS

Les déchets verts doivent être déposés en déchèterie afin d'être valorisés sous forme de compost.

PENSEZ À L'ENVIRONNEMENT !

Ne sortez votre poubelle ou votre sac de tri que lorsqu'il est plein. Les bénéfices pour l'environnement sont doubles :

- moins de sacs utilisés,
- moins d'arrêts pour le camion de collecte.

OCTOBRE

DIM	1	Ste Thérèse
LUN	2	St Léger
MAR	3	St Gérard
MER	4	St François d'Assise
JEU	5	Ste Fleur
VEN	6	St Bruno
SAM	7	St Serge
DIM	8	Ste Pélagie
LUN	9	St Denis
MAR	10	St Ghislain
MER	11	St Firmin
JEU	12	St Wilfried
VEN	13	St Géraud
SAM	14	St Juste
DIM	15	Ste Thérèse d'Avila
LUN	16	Ste Edwige
MAR	17	St Baudoin
MER	18	St Luc
JEU	19	St René
VEN	20	Ste Adeline
SAM	21	Ste Céline
DIM	22	Ste Élodie
LUN	23	St Jean de Capistran
MAR	24	St Florentin
MER	25	St Crépin
JEU	26	St Dimitri
VEN	27	Ste Émeline
SAM	28	St Jude
DIM	29	St Narcisse
LUN	30	St Bienvenu
MAR	31	St Quentin

Zone A : Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers. **Zone B :** Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg. **Zone C :** Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

BILAN DES ACTIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES A ÉTABLI UN PROGRAMME D' ACTIONS AMBITIEUX, EN PARTENARIAT AVEC L'ADEME, POUR FAVORISER LA RÉDUCTION DES DÉCHETS ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUR LE TERRITOIRE (CODEC). ELLE A ÉGALEMENT ADOPTÉ SON PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) DONT LE PROGRAMME EST TOUT AUSSI AMBITIEUX ET REPREND DES ACTIONS LIÉES AUX DÉCHETS ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.

FOCUS SUR 2 ACTIONS MENÉES EN 2022

Opération « Eco-défis des commerçants et artisans »

Le label « Eco-défis » permet aux commerçants et aux artisans du territoire de Rives de Moselle de mettre en valeur leurs actions en faveur de l'environnement et du développement durable. Ils doivent, en effet, relever des défis dans plusieurs domaines : déchets, énergie, eau et fluides, éco-produits, transports.

La première opération, menée sur 2021 et 2022 avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Moselle (CMA 57) et la Chambre de Commerce et d'Industrie Moselle Métropole Metz (CCI 57), a permis de labelliser 23 entreprises du territoire !



Opération petite faune

Attirer la petite faune dans les espaces publics, une aide précieuse au quotidien. La Communauté de Communes a installé des nichoirs à mésanges et des abris à chauves-souris dans plusieurs secteurs pour favoriser le développement de ces espèces (action sur la biodiversité) et aider à lutter contre certains insectes désagréables (équilibre prédateurs/proies).

Sur les voies vertes : dans les secteurs abritant des chênes, hôtes potentiels de chenilles processionnaires (aux poils urticants). Les mésanges consomment les chenilles, et les chauves-souris recherchent leurs papillons de nuit !

Autour des piscines : accueil des chauves-souris, consommatrices de nombreux insectes nocturnes comme les moustiques !



NOVEMBRE

MER	1	Toussaint	
JEU	2	Jour des défunts	
VEN	3	St Hubert	
SAM	4	St Charles	
DIM	5	Ste Sylvie	☾
LUN	6	Ste Bertille	
MAR	7	Ste Carine	
MER	8	St Geoffroy	
JEU	9	St Théodore	
VEN	10	St Léon	
SAM	11	Armistice 1918	
DIM	12	St Christian	
LUN	13	St Brice	●
MAR	14	Ste Sidoine	
MER	15	St Albert	
JEU	16	Ste Marguerite	
VEN	17	Ste Élisabeth	
SAM	18	Ste Aude	
DIM	19	St Tanguy	☾
LUN	20	St Edmond	
MAR	21	Prés. de Marie	
MER	22	Ste Cécile	
JEU	23	St Clément	
VEN	24	Ste Flora	
SAM	25	Ste Catherine	
DIM	26	Ste Delphine	○
LUN	27	St Sévrin	
MAR	28	St Jacques	
MER	29	St Saturnin	
JEU	30	St André	

Zone A : Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers. **Zone B :** Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg. **Zone C :** Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

PLANNING DE COLLECTES 2023

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Déchets ménagers 	Gandrang	Ennery	Argancy, Olgy, Rugy	Fèves	Charly-Oradour
	Maizières Ouest	Hagondange	Ay-sur-Moselle	Gandrang	Hagondange
	Maizières Sud	Maizières Nord	Quartier Bellevue (Norroy-le-Veneur)	Hauconcourt	Maizières Nord
	Richemont	Mondelange	Zone Euromoselle	Maizières Ouest	Mondelange
	Talange	Trémery	Antilly	Maizières Sud	Zone Garolor / Eurotransit / Jonquières
			Chailly-lès-Ennery	Norroy-le-Veneur	
			Flévy	Plesnois	
			Malroy	Talange	
				Zone Malambas barrage d'Argancy	
				Zone artisanale de Plesnois	
			Semécourt		
Recyclables 	Fèves	Antilly	Ennery	Maizières Nord	Maizières Sud
	Norroy-le-Veneur	Argancy, Olgy, Rugy	Gandrang	Flévy	Trémery
	Quartier Bellevue (Norroy-le-Veneur)	Ay-sur-Moselle	Hagondange	Charly-Oradour	
	Plesnois	Chailly-lès-Ennery	Hauconcourt		
	Semécourt	Malroy	Maizières Ouest		
	Zone Euromoselle sud / Ecoparc		Mondelange		
	Zone artisanale de Plesnois		Richemont		
			Talange		
			Zone Garolor / Eurotransit / Jonquières		

DECEMBRE

VEN	1	Ste Florence	
SAM	2	Ste Viviane	
DIM	3	St François-Xavier	
LUN	4	Ste Barbara	
MAR	5	St Gérard	☾
MER	6	St Nicolas	
JEU	7	St Ambroise	
VEN	8	Imm. Conception	
SAM	9	St Pierre Fourier	
DIM	10	St Romaric	
LUN	11	St Daniel	
MAR	12	St Corentin	
MER	13	Ste Lucie	●
JEU	14	Ste Odile	
VEN	15	St Ninon	
SAM	16	Ste Alice	
DIM	17	St Gaël	
LUN	18	St Gatien	
MAR	19	St Urbain	☾
MER	20	St Théophile	
JEU	21	St Pierre C.	
VEN	22	HIVER	
SAM	23	St Armand	
DIM	24	Ste Adèle	
LUN	25	Noël	
MAR	26	St Etienne (Alsace Moselle)	
MER	27	St Jean	○
JEU	28	St Innocent	
VEN	29	St David	
SAM	30	St Roger	
DIM	31	St Sylvestre	

Zone A : Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers. **Zone B :** Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg. **Zone C :** Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

PLANNING DE RATRAPAGE DES COLLECTES



RÈGLES GÉNÉRALES EN CAS DE COLLECTE UN JOUR FÉRIÉ

- Pour les communes ayant deux collectes hebdomadaires des déchets ménagers : il n'y a pas de rattrapage de la collecte.
- Pour les communes ayant une collecte hebdomadaire des déchets ménagers : voir tableau « Rattrapage de la collecte des déchets ménagers » ci-dessous.
- Pour la collecte des recyclables : il n'y a pas de rattrapage. Il faudra attendre la prochaine collecte.

RATRAPAGE DE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Jours fériés	Jours de rattrapage	Communes concernées
Vendredi 7 avril <i>Vendredi saint en Moselle</i>	Samedi 8 avril	Charly-Oradour, Zones Jonquières, Garolor et Eurotransit
Lundi 10 avril <i>Lundi de Pâques</i>	Mardi 11 avril	Richemont
Lundi 1^{er} mai <i>Fête du travail</i>	Mardi 2 mai	Richemont
Lundi 8 mai <i>Victoire de 1945</i>	Mardi 9 mai	Richemont
Jeudi 18 mai <i>Jeudi de l'Ascension</i>	Vendredi 19 mai	Norroy le Veneur, Plesnois, Fèves, Semécourt, Hauconcourt Malambas et Barrage, Argancy
Lundi 29 mai <i>Lundi de Pentecôte</i>	Mardi 30 mai	Richemont
Vendredi 14 juillet <i>Fête Nationale</i>	Samedi 15 juillet	Charly-Oradour, Zones Jonquières, Garolor et Eurotransit
Mardi 15 août <i>Assomption</i>	Mercredi 16 août	Ennery, Trémery
Mercredi 1^{er} novembre <i>Toussaint</i>	Jeudi 2 novembre	Ay-sur-Moselle, Chailly-les-Ennery, Flévy, Argancy, Rugy, Olgy, Antilly, Malroy, Euromoselle Sud, Bellevue, Meltem, Ecoparc
Lundi 25 décembre <i>Armistice 1918</i>	Mardi 26 décembre	Richemont (Attention, maintien de la collecte des ordures ménagères du 26 décembre 2023 sur Ennery et Trémery)
Lundi 1^{er} janvier 2024	Mardi 2 janvier 2024	Richemont

Retrouvez
toute l'actualité
de la Communauté
de Communes
sur notre site internet
www.rivesdemoselle.fr

